



Mode de vie

JE SUIS...

Engagé, mobilisé et rigoureux, afin de me permettre de réussir.

COMPORTEMENTS ATTENDUS



Je suis présent et j'arrive à l'heure à tous mes cours.



Je laisse mon cellulaire et mes appareils connectés à la maison ou dans mon sac qui est dans mon casier métallique.



Je participe activement et adéquatement aux activités scolaires et parascolaires.



Je fournis l'effort parfait lors de mes travaux et de mes périodes d'études dirigées.



J'adopte de saines habitudes de vie.

JE SUIS...

Respectueux, afin de m'épanouir dans un environnement ouvert, sain et sécuritaire.

COMPORTEMENTS ATTENDUS



Je collabore avec tous les intervenants scolaires.



Je respecte les biens qui me sont prêtés et tous les êtres humains que je côtoie.



Je porte des vêtements adéquats à un milieu d'éducation et qui respectent mon intégrité physique.



Je laisse mes vêtements d'extérieur (casquette, tuque, manteau, bottes, etc.) dans mon casier métallique.



Je laisse tous types de sacs dans mon casier métallique.

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



École secondaire du Maréchal

MODE DE VIE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU MARECHAL

À l'école secondaire du Maréchal, nous avons le désir que les élèves s'épanouissent dans un climat positif, sain et sécuritaire. Nous sommes une microsociété et nous voulons que notre école soit à l'image de la réalité d'aujourd'hui. Dans le but d'y arriver, nous avons construit un mode de vie afin qu'il soit représentatif de notre milieu éducatif. Tout au long de leur parcours scolaire, nous développerons de jeunes adultes respectueux, rigoureux et engagés. Nous viserons l'atteinte du plein développement de chacun en améliorant leur potentiel intellectuel, personnel et social. Par conséquent, chacune de nos actions et de nos décisions sera prise en lien avec cette orientation.

L'application des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés chez celui-ci.

Nom de l'élève : _____ Niveau : _____

Je connais le mode de vie de mon école. Je comprends son importance et je m'engage à le respecter durant toute l'année scolaire.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Parents :

Nous connaissons le mode de vie de l'école. Nous avons discuté avec notre jeune, nous en comprenons son importance et nous nous engageons à collaborer avec l'école et à le faire respecter.

Signature du parent : _____ Date : _____

JE SUIS PRESENT À TOUS MES COURS

POURQUOI

Considérant que la fréquentation scolaire est obligatoire, considérant que la réussite des élèves est pour nous primordiale, considérant que toutes les études démontrent que le premier facteur de réussite est la présence active à l'école, nous croyons important de vous présenter la procédure en lien avec les absences de votre jeune. Votre jeune doit comprendre que nous collaborons pour sa réussite.

Absence

Les parents doivent aviser les surveillants d'élèves de l'absence de leur enfant par le Portail Parents ou en téléphonant au (450) 434-8898 poste 25412.

Départ avant la fin des classes

1. L'élève qui quitte l'école avant la fin des classes est tenu de se rendre obligatoirement au bureau des surveillants afin d'obtenir une autorisation écrite.
2. L'autorisation écrite sera présentée à l'enseignant avant de quitter le cours.
3. Les parents doivent aviser les surveillants de tout départ hâtif par téléphone (poste 25412), par un mot dans l'agenda ou par le Portail Parents.

Toute absence non motivée par les parents dans les 48 heures entraînera automatiquement une reprise de temps de 50 minutes lors du dîner.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Seules les absences pour maladie ou incapacité physique (attestée par un billet médical, sur demande), examen à la SAAQ, rendez-vous chez le médecin ou le spécialiste, événements majeurs de nature familiale sont acceptées comme étant une absence motivée.

Si l'élève a plus de 10 % d'absences motivées ou non, les parents recevront une lettre pour les en informer. Un suivi sera fait chaque mois auprès de l'élève et les parents seront interpellés afin de nous aider à établir un plan d'action.

Pour tout autre motif, la direction s'assurera du suivi et appliquera les conséquences prévues en cas d'absence non motivée. C'est à l'élève de faire les démarches auprès des enseignants pour reprendre les travaux attendus et se mettre à jour.

Pour toute absence prolongée (ex. : hospitalisation, vacances, etc.), les parents doivent obligatoirement en aviser la direction de l'école.

J'ARRIVE À L'HEURE À TOUS MES COURS

POURQUOI

Considérant que nous formons des citoyens de demain et que nous croyons qu'il est fondamental que les jeunes comprennent l'importance d'être ponctuel dans leur emploi futur. Considérant que d'arriver en retard est irrespectueux pour l'enseignant qui a commencé son enseignement ainsi que pour les autres élèves qui ont pris les moyens pour arriver à l'heure, nous travaillons à faire en sorte que les jeunes se présentent à l'heure à leurs cours.

POUR T'AIDER À ARRIVER À L'HEURE, TU PEUX :

- Utiliser tes alarmes sur tes appareils électroniques
- Organiser ton matériel la veille
- Te rendre à ton casier au son de la 1^{re} cloche pour prendre tes livres et te rendre immédiatement à ton cours.

Procédure lors de retards non motivés

- 1^{er} retard de l'année = 1 avertissement
- Retards suivants dans l'année = 1 reprise de temps au dîner (25 minutes)
- Les élèves dans la transition primaire-secondaire commenceront ce protocole à partir du 2^e cycle (après 10 jours)

Le retard doit être motivé par les parents avant que le jeune se présente aux bureaux des surveillants, soit par téléphone ou dans l'agenda. Aucun motif ne sera accepté après l'arrivée de l'élève.

CONSIGNES GÉNÉRALES

La direction peut refuser un motif de retard émis par les parents si elle considère que le motif n'est pas justifié ou si les retards sont trop fréquents.

Par le biais du Portail Parents, les parents peuvent constater si leur jeune a eu des reprises de temps pour des retards.

Si la situation devient problématique, le jeune pourrait être convoqué, afin de reprendre des travaux, lors des journées pédagogiques.

Si les retards de l'élève deviennent problématiques, le technicien en éducation spécialisée entrera en contact avec les parents pour établir un plan d'action.

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR DES ABSENCES LORS DES ÉVALUATIONS

L'école secondaire du Maréchal privilégie un processus d'évaluation qui permet de reconnaître les apprentissages des élèves à leur juste valeur. À cette fin, nous considérons que l'évaluation en cours d'année vise à rendre compte, au regard de la sanction, du niveau des acquis. De plus, l'élève est le principal artisan de ses apprentissages et de sa réussite. L'école mise donc sur la participation active de votre jeune en classe et à la maison. C'est lui qui, par ses actes et ses productions, peut démontrer qu'il est en mesure de réussir ses évaluations. Conséquemment, le travail en classe, la remise des travaux exigés dans les délais ainsi que la présence aux évaluations en cours d'année sont des éléments essentiels pour permettre aux enseignants de recueillir suffisamment de traces pour porter un jugement juste et équitable sur l'évolution des apprentissages de votre jeune.

Procédure pour l'absence d'un élève lors d'une évaluation ou pour des travaux non remis

1. Dans le cas où l'élève a un motif valable de s'absenter une journée où un enseignant avait planifié une évaluation, l'élève sera convoqué à une reprise d'examen un jeudi en fin de journée. Si jamais, le jeune a plusieurs évaluations à reprendre, il pourrait être convoqué lors d'une journée pédagogique ou un temps de concertation pédagogique.
2. **La reprise aura lieu de 15 h à 16 h et le transport devra être assumé par les parents.**
3. L'enseignant entrera en contact avec les parents afin de leur confirmer la date de reprise.
4. Si l'élève est absent à cette reprise, la mention RE (refus d'être évalué) lui sera attribuée. Cette mention sera alors considérée comme un échec.

Il est important de comprendre que cette reprise est offerte uniquement aux élèves ayant un motif valable d'absence. En aucun temps, un élève n'ayant pas étudié ne pourrait se prévaloir de cet accommodement. L'élève est toujours informé de la date de ses évaluations afin qu'il puisse se préparer adéquatement à celles-ci. De plus, pour aider les parents à bien préparer leur jeune à leur examen ou dans la planification de rendez-vous pour leur enfant à l'extérieur de l'école (examen de conduite, médecin, dentiste, etc.), les parents recevront par courriel la date de chacune des évaluations de leur jeune. De cette façon, nous nous assurons que l'élève peut faire son examen dans les meilleures conditions et avec tout le soutien nécessaire.

JE LAISSE MON CELLULAIRE ET MES APPAREILS CONNECTÉS À LA MAISON OU DANS MON SAC QUI SERA DANS MON CASIER METALLIQUE

À l'école secondaire du Maréchal, nous croyons que la technologie doit être au service de la pédagogie. Cependant, nous sommes également conscients que lorsque l'élève utilise son propre appareil pour faire une tâche scolaire, il a également accès aux applications de médias sociaux et qu'il peut être facilement distrait par les notifications, ce qui nuit grandement à sa capacité d'attention, à sa mémoire de travail et finalement à ses performances scolaires. De plus, les nouvelles études démontrent que l'utilisation du cellulaire lors des pauses peut nuire à la socialisation et contribuer au stress et à l'anxiété des adolescents.

C'est pour cette raison que nous demandons aux élèves de laisser leur cellulaire et leurs appareils connectés à la maison ou dans leur sac qui sera dans le casier métallique. **Aucun cellulaire et appareil connecté ne doit être utilisé dans l'école et sur le terrain de l'école.** Nous avons des téléphones à la disposition des élèves et nous avons suffisamment d'outils technologiques dédiés à la pédagogie afin de permettre aux élèves d'avoir accès à un enseignement stimulant et innovant tout en restant concentrés sur la tâche scolaire. Nous avons plusieurs activités parascolaires prévues à l'heure du midi afin que les jeunes puissent socialiser et développer le sentiment d'appartenance envers le milieu.

Nous vous invitons à visionner la courte vidéo **Éviter les sources de distraction : le téléphone** de M. Steve Masson, Ph. D. où les impacts négatifs du téléphone intelligent sur la mémoire et les apprentissages des élèves sont présentés et démontrés.

Procédure en cas d'utilisation du cellulaire dans l'école et sur le terrain de l'école

Tous les intervenants de l'école peuvent confisquer un cellulaire lorsque celui-ci est mal utilisé ou utilisé à un moment où il est interdit.

Premier écart de conduite	Récupération du cellulaire par l'élève au bureau des surveillants la fin de la journée. Transmission d'un message aux parents.
Écarts suivants	Le cellulaire ou l'appareil connecté devra être laissé aux bureaux des surveillants pour 3 jours. Le cellulaire ou l'appareil connecté devra être laissé aux bureaux des surveillants pour 5 jours. Le cellulaire ou l'appareil connecté devra être laissé aux bureaux des surveillants pour 5 jours. L'élève sera inscrit à des ateliers sur la cyberdépendance. Le cellulaire ou l'appareil connecté devra être laissé aux bureaux des surveillants jusqu'à ce que les parents aient pris RDV avec la direction de niveau pour un plan individualisé.

JE PORTE DES VÊTEMENTS ADÉQUATS

À l'école secondaire du Maréchal, l'élève doit porter des vêtements adéquats à un milieu d'éducation, qui est son lieu de travail, et qui respectent son intégrité physique. Il doit comprendre qu'il n'est ni à la plage ni à une soirée entre amis et que ses vêtements doivent être en harmonie avec le lieu qu'il fréquente. Par conséquent, les vêtements doivent couvrir complètement le corps comme le démontre la silhouette.



Quelques précisions supplémentaires en lien avec la tenue vestimentaire

- Considérant que les intervenants doivent pouvoir identifier l'élève rapidement pour sa sécurité et celle des autres, **la casquette, le chapeau et le capuchon sont interdits à l'intérieur de l'école.**
- Considérant que l'école secondaire du Maréchal souhaite éviter le vol d'objets précieux à l'intérieur des classes, **tous les types de sacs doivent rester aux casiers métalliques.**
- Considérant que l'école secondaire du Maréchal souhaite un milieu sain et sans discrimination, **tous les vêtements ou accessoires ayant des propos à caractère haineux ou discriminatoires sont interdits.**
- Considérant que l'école secondaire du Maréchal est un milieu d'éducation où le respect de l'intégrité physique est enseigné, **tous les vêtements ou accessoires à caractère sexuel et dégradant sont interdits, les sous-vêtements doivent être cachés et les vêtements ne doivent pas être transparents.**
- Sur les plateaux sportifs intérieurs et extérieurs, l'élève doit porter tenue appropriée à l'activité physique planifiée.

Considérant un enjeu important en lien avec l'hygiène de nos jeunes en éducation physique, le conseil d'établissement et l'équipe-école ont décidé d'obliger le port d'un T-shirt avec le logo de l'école pour les cours d'éducation physique. Ce T-shirt devra être porté uniquement dans les cours d'éducation physique, ce qui obligera les jeunes à se changer. — **Les parents doivent l'acheter sur la boutique en ligne**

Le jeune qui ne respecte pas ces consignes sera amené à se changer avec d'autres vêtements lui appartenant ou des vêtements que l'école lui prêter



JE FOURNIS L'EFFORT PARFAIT AVEC RIGUEUR

L'effort parfait c'est de donner le meilleur de nous-mêmes en mobilisant toutes les ressources qui sont à notre disposition afin de réaliser adéquatement et rigoureusement les tâches qui nous sont demandées.

Pour ce faire, l'élève doit :

- Faire tous ses travaux selon les exigences. Son enseignant pourrait le convoquer à une récupération obligatoire afin de terminer ses travaux ou de les refaire dans le but de connaître réellement ses compétences et favoriser ainsi sa réussite scolaire.
- Se responsabiliser en cas d'absence. Il a la responsabilité de prendre un rendez-vous avec son enseignant, selon ses disponibilités, pour lui permettre de récupérer les notions manquées lors de son absence motivée.
- Éviter de partir en voyage durant les jours d'école, puisque son enseignant ne sera pas tenu de lui fournir du travail et de prévoir une récupération spéciale pour revoir les notions manquées. Il comprend que ces absences prolongées sont nuisibles à sa réussite scolaire.
- Éviter de plagier lors d'une évaluation. Il comprend qu'il ne doit pas communiquer avec d'autres soit verbalement, par écrit ou par gestes, qu'il est interdit d'avoir en sa possession tout appareil de communication comme son cellulaire et qu'il ne doit pas chercher à voir avec insistance le travail de son voisin.

Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute coopération entraînera des conséquences. La note « 0 » sera attribuée et un appel aux parents sera fait.

Voici comment tu peux faire pour donner le meilleur de toi-même

- Bien utiliser ton agenda en inscrivant tes périodes de cours ainsi que tes devoirs, examens ou travaux à remettre
- Optimiser tes périodes d'études dirigées en t'impliquant et en organisant ton travail à faire
- Aller à tes récupérations quand tu en as besoin
- Apporter ton matériel et te mettre au travail lorsque tu es en classe

JE RESPECTE LES HUMAINS ET LES BIENS

Le droit le plus fondamental de tous les élèves est de se sentir en sécurité à l'intérieur de son milieu scolaire. Pour apprendre, votre jeune doit vivre dans un environnement bienveillant, lui permettant de s'épanouir. L'environnement doit également être propre et accueillant. La mise en place d'un tel milieu est une responsabilité partagée entre les intervenants scolaires, les élèves et les parents.

Respect des êtres humains pour un milieu bienveillant

- L'élève s'exprime avec calme, avec politesse et avec un langage adéquat dépourvu de mots grossiers, de jurons, d'insultes ou d'expressions violentes.
- L'élève traite l'autre comme son égal en acceptant sa diversité.
- L'élève règle ses conflits en communiquant. Il peut demander l'aide d'un intervenant scolaire au besoin.
- L'élève doit respecter l'image des personnes. Il est interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer quiconque à son insu ou sans son consentement. Si l'élève utilise mal son cellulaire, celui-ci lui sera confisqué.
- Il est interdit de se présenter à l'école avec une arme ou une imitation d'arme, un objet pouvant servir d'arme ou tout objet dangereux.

Tout écart de langage, tout geste de violence ou d'intimidation ne sera pas toléré et entraînera des conséquences adaptées à la gravité du cas.

Vous pouvez vous référer au [plan de lutte pour les mesures préventives, éducatives et les interventions en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation](#) au sein de l'école secondaire du Maréchal

Respect des biens et de l'environnement pour un milieu accueillant

- L'élève doit respecter la propriété d'autrui.
- L'élève doit prendre soin du matériel prêté et l'utiliser adéquatement.
- L'élève doit utiliser les centres de tri pour jeter ses déchets et il doit retourner la vaisselle utilisée à la cafétéria.
- Les vélos, les trottinettes et les cyclomoteurs doivent être stationnés aux endroits prévus.
- L'élève doit garder le casier qu'on lui a attribué et celui-ci doit être barré avec un cadenas. Le casier demeure la propriété de l'école et il peut être ouvert pour procéder à une fouille de son contenu dans le cas où la direction aurait un motif raisonnable.

Dans le cas où un bien serait endommagé volontairement ou non remis et dans le cas d'une dégradation volontaire des lieux publics, l'élève pourrait devoir effectuer des travaux communautaires ou devoir assumer les frais de remplacement.

ACTIVITES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

Afin que l'élève ait accès à un enseignement de qualité, qu'il puisse faire les apprentissages nécessaires à sa réussite et vivre pleinement son passage au secondaire dans un environnement stimulant, il doit participer activement et adéquatement à ses activités scolaires et parascolaires.

Pour ce faire, l'élève doit :

- Participer à créer un climat propice aux apprentissages en respectant les consignes de son enseignant, en respectant l'opinion des autres, en restant concentré à ce qui se passe dans la classe, en écoutant l'enseignement octroyé et en effectuant ses travaux.
- Participer à créer un climat stimulant en s'impliquant avec un enthousiasme bien dosé aux activités proposées.
- Apporter tout le matériel nécessaire à réaliser ses tâches (agenda, crayons, cahiers, vêtements adéquats à l'activité, etc.).
- Circuler calmement dans l'école afin de respecter les groupes qui travaillent dans les classes.
- Travailler calmement dans les espaces collaboratifs ouverts afin de respecter les groupes qui travaillent dans les classes.

Dans le cas où le comportement de l'élève viendrait nuire à un climat propice aux apprentissages

Premier écart de conduite	L'intervenant prendra le temps de lui renommer ses attentes clairement et l'élève aura l'obligation de modifier son comportement.
Écarts suivants	Advenant le cas où l'élève ne modifie pas son comportement pour répondre aux attentes : L'intervenant le référera au centre d'aide. Le jeune devra s'y rendre obligatoirement et immédiatement. L'adulte qui l'accueillera pourra le retourner en classe ou l'installer au local pour un temps déterminé selon la gravité de son comportement et de sa collaboration. Une communication sera transmise aux parents.

COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS

Afin d'avoir un climat scolaire agréable et d'éviter que votre jeune se retrouve dans une situation qui viendrait nuire à sa réussite scolaire, il doit collaborer avec tous les intervenants de l'école.

Pour ce faire, il doit :

- Écouter l'intervenant qui l'interpelle.
- Faire ce que l'intervenant lui demande.
- S'identifier auprès des intervenants lorsque nécessaire.

Dans le cas où l'élève déciderait de ne pas collaborer avec un intervenant scolaire

Premier écart de conduite	L'intervenant prendra le temps de lui renommer ses attentes clairement et l'élève aura l'obligation de collaborer à la demande de celui-ci.
Écarts suivants	Advenant le cas où il déciderait de continuer à ne pas collaborer : L'intervenant réfèrera l'élève au centre d'aide. L'élève devra s'y rendre obligatoirement et immédiatement. L'adulte qui l'accueillera l'installera au local pour un temps déterminé selon la gravité de son comportement et de sa collaboration. Une communication sera transmise aux parents.

Carte d'identité

Tout élève doit s'identifier lorsqu'un membre du personnel le lui demande. Il doit obligatoirement se procurer sa carte d'identité de l'école et il doit toujours l'avoir en sa possession. Elle peut être exigée au carrefour d'apprentissage, dans les autobus et lors des examens. Chaque élève est responsable de l'utilisation de sa carte. En cas de perte, l'élève devra se procurer une nouvelle carte et en payer le coût.

SAINES HABITUDES DE VIE

Afin d'assurer la réussite scolaire de nos élèves et qu'ils développent de bonnes habitudes leur permettant de rester en santé, nous avons établi des règles visant à les encourager à adopter de saines habitudes de vie.

Pour ce faire :

- L'école offrira la possibilité aux jeunes d'aller s'entraîner, sous la supervision d'un enseignant d'éducation physique, à la salle de musculation tous les midis.
- L'école offrira la possibilité aux jeunes de pratiquer des sports collectifs, selon un calendrier, au gymnase de l'école tous les midis.
- L'école mettra à la disposition des élèves des articles de sports pouvant être empruntés et utilisés à l'extérieur pour jouer entre amis aux pauses et aux midis.
- L'école fera de la prévention en lien avec la consommation de drogues, d'alcool et de tabac.
- L'école offrira, par le biais de la cafétéria, la possibilité aux élèves de s'acheter des repas équilibrés, nutritifs, abordables et délicieux.
- L'école offrira des cours de cuisine aux élèves afin qu'ils puissent développer leur autonomie culinaire.

Interdiction

Il est strictement interdit de :

- Se faire livrer ou de consommer de la nourriture d'un restaurateur autre que celle de notre cafétéria.
- Fumer dans l'école et sur le terrain de l'école.
- Vapoter dans l'école et sur le terrain de l'école.
- Posséder, de consommer ou d'être sous l'influence de l'alcool à l'école (extérieur et intérieur).
- Posséder, de consommer ou d'être sous l'influence des drogues à l'école (extérieur et intérieur).
- Vendre des cigarettes, des vapoteuses, des drogues, de l'alcool ou tout autre produit à l'école (extérieur et intérieur).

Conséquences

Différents niveaux d'intervention sont mis en application, allant de l'avertissement à la suspension.

Considérant la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, l'école se réserve le droit de confisquer les cigarettes et les vapoteuses. Tout contrevenant est passible de sanctions prévues par la Loi. Lorsque confisquées, un parent doit se présenter au secrétariat pour récupérer puisqu'au Canada la Loi interdit de fournir des produits de vapotage et de tabac aux moins de 18 ans.

Niveaux d'intervention

Soupçon	Sous l'effet	Possession	Vente
<p>En cas de soupçon, l'école fera son enquête, procédera à une fouille et communiquera avec les parents pour les aviser.</p>	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension externe pour le reste de la journée. • Retour avec les parents et le TES. • Suspension interne pour 1 journée. • Remise de la trousse <i>Toxico</i> (réflexion). • Protocole et feuille de route – 5 jours sur le territoire. • Rencontre avec l'intervenant en toxicomanie. • Établissement du portrait de la consommation. <p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension externe pour le reste de la journée. • Retour avec les parents et le TES. • Suspension interne pour 2 journées. • Remise de la trousse <i>Toxico</i> (réflexion et plan d'action). • Protocole et feuille de route – 3 jours pauses et dîners avec un adulte et 5 jours sur le territoire. • Rencontre avec l'intervenant en toxicomanie et suivi pour le prochain mois. <p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension externe pour le reste de la journée. • Retour avec les parents et le TES. • Suspension interne pour 3 journées. • Remise de la trousse <i>Toxico</i> (réflexion, plan d'action et signature d'un contrat d'engagement). • Protocole individualisé pour la supervision lors des pauses et des dîners. • Rencontre avec l'intervenant en toxicomanie et suivi pour le reste de l'année. • Signalement à la DPJ. • Référence à des partenaires externes au besoin. 	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension externe pour le reste de la journée. • Retour avec les parents et le TES. • Suspension interne pour 2 journées. • Remise de la trousse <i>Toxico</i> (réflexion). • Protocole et feuille de route – 10 jours sur le territoire. • Rencontre avec l'intervenant en toxicomanie. • Rencontre avec le policier-éducateur. <p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension externe pour le reste de la journée. • Retour avec les parents et le TES. • Suspension interne pour 4 journées. • Remise de la trousse <i>Toxico</i> (réflexion et plan d'action). • Protocole et feuille de route – 10 jours pauses et dîners avec un adulte et 10 jours sur le territoire. • Rencontre avec l'intervenant en toxicomanie et suivi pour le reste de l'année. • Signalement à la DPJ. • Rencontre avec le policier-éducateur. <p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension externe pour le reste de la journée. • Retour avec les parents et le TES. • Suspension interne pour une période indéterminée. • Remise de la trousse <i>Toxico</i> (réflexion, plan d'action et signature d'un contrat d'engagement). • Protocole individualisé pour la supervision lors des pauses et des dîners. • Rencontre avec l'intervenant en toxicomanie et suivi pour le reste de l'année. • Signalement à la DPJ. • Rencontre avec le policier-éducateur. • Référence à des partenaires externes au besoin. 	<p>On va directement au niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension externe pour le reste de la journée. • Retour avec les parents et le TES. • Suspension interne pour 5 journées. • Protocole individualisé pour la supervision lors des pauses et des dîners (au minimum pendant 2 cycles de 10 jours). • Rencontre avec l'intervenant en toxicomanie et suivi pour le reste de l'année. • Signalement à la DPJ. • Rencontre avec policier-éducateur. • Référence à des partenaires externes au besoin. • Référence à une scolarisation alternative si nécessaire.



